

COMMUNICATION AUX PARENTS.

OBJET : Informations générales et organisation du premier semestre 2018-2019

Vous trouverez, en fin de communication, le calendrier de l'année scolaire vous informant des différentes activités et échéances. Veuillez en prendre bonne note.

1. TEMPS DE MIDI.

Pour les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années : les élèves restent au Collège.

Pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années : sortie autorisée selon l'horaire prévu. (Voir point 12)

2. PRÉSENCE DES ÉLÈVES AU COLLÈGE APRÈS LES COURS.

L'étude surveillée est gratuite. Obligatoire pour tous les élèves présents au Collège après les heures de cours, elle fait l'objet, pour les élèves du cycle inférieur, d'une inscription à l'aide d'un formulaire déjà distribué. Elle est organisée dans la salle d'étude les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 17h00, ainsi qu'en sessions d'évaluations certificatives, tous les jours de la semaine, selon un horaire à spécifier. Toute absence doit être justifiée.

L'étude dirigée (service payant) assurée par des enseignants et des éducateurs, est organisée pour les élèves du 1^{er} degré qui s'y inscrivent pour une période déterminée. Elle a lieu, à partir du **1^{er} octobre**, dans des locaux de classe, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 17h30, ainsi qu'en sessions d'évaluations certificatives, tous les jours de la semaine, selon un horaire à spécifier.

Une récréation surveillée est prévue de 15h30 à 16h00. Si l'élève est inscrit en remédiation, celle-ci est prioritaire et il ne rejoint l'étude qu'une fois la remédiation terminée.

3. GUIDANCES ET REMÉDIATIONS.

En cas de difficultés dans l'apprentissage des matières, des heures de guidances et remédiations seront proposées aux élèves. (communication suivra)

- **Au premier degré**, la convocation à la remédiation fait l'objet d'une note écrite au journal de classe. La présence effective de l'élève est attestée par la signature du professeur en charge de l'heure de soutien au jour et à l'heure concernées. Toute absence doit être justifiée.
- **Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés**, outre l'invitation faite par le professeur, un élève peut également de sa propre initiative, souhaiter participer à la guidance. Une préparation minutieuse des questions est donc à prévoir au préalable.

Notons que l'accès aux guidances et aux remédiations est conditionné par :

- une attitude positive et constructive en classe,
- une réelle volonté d'engagement scolaire,
- une tenue correcte des notes de cours,
- une réalisation des devoirs et préparations (même partielle en fonction des difficultés)

4. CALENDRIER DES BULLETINS.

Bulletin 1, pour tous, le vendredi 26 octobre 2018

Bulletin 2, pour tous, le vendredi 21 décembre 2018, sur rendez-vous, avec les titulaires

Bulletin 3, pour tous, le vendredi 1^{er} mars 2019

Bulletin 4, pour les 2^{ème} degré et 3^{ème} degré le vendredi 31 mai 2019

Bulletin 4, pour le 1^{er} degré le vendredi 7 juin 2019

Bulletin pour tous le mercredi 26 juin 2019

5. CALENDRIER DES RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS.

5.1 Rencontres d'information générale des parents.

Les rencontres de début d'année auront lieu, à 19h30, en la salle de théâtre du Collège :

- le **mardi 25 septembre** pour les parents des **1ère, 2ème et 3ème** années,
- le **mardi 2 octobre** pour les parents des **4ème, 5ème et 6ème** années.

5.2 Entretiens individuels parents-professeurs-élèves.

A l'issue du premier trimestre, les professeurs et les éducateurs seront accessibles sur rendez-vous lors des entretiens du **mardi 22 janvier 2019**, entre 18h00 et 21h00.

6. FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Conformément aux dispositions légales, le Collège peut mettre en congé les élèves durant trois jours (six demi-jours) au cours de l'année scolaire. Ceci a pour but de permettre aux membres du personnel enseignant d'assister à des journées de concertation et de formation. **Les journées pédagogiques de cette année scolaire seront planifiées ultérieurement, en fonction de l'évolution du calendrier du « plan de pilotage »**

7. CONSEILS DE CLASSES.

La législation en vigueur permet d'organiser des conseils de classes intermédiaires (hors périodes Noël et Juin) avec licenciement des élèves.

Les dates suivantes ont été retenues :

- le **mardi 23 octobre** pour les classes de **4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}** années,
- le **mercredi 24 octobre** pour les classes de **1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}** années.

Pendant ces journées, les élèves des classes concernées ne viennent pas au Collège.

8. RÉGIME DES VACANCES ET CONGÉS POUR TOUTE L'ANNÉE 2017-2018

- Fête de la Communauté française : le jeudi 27 septembre 2018
- Congé de Toussaint : du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
- Vacances de Noël : du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
- Congé de Carnaval : du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
- Vacances de Pâques : du lundi 8 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
- Fête du travail : le mercredi 1^{er} mai 2019
- Congé de l'Ascension : le jeudi 30 mai 2019
- Congé de Pentecôte : le lundi 10 juin 2019
- Dernier jour de l'année scolaire : le vendredi 28 juin 2019

9. SOIRÉE « CARRIÈRES ».

Comme chaque année, les Associations de parents de plusieurs écoles co-organisent avec les services P.M.S. une soirée « Carrières » destinée aux élèves de sixième année. Cette soirée aura lieu le jeudi **22 novembre 2018 au Collège Saint-Michel.**

10. FRAIS SCOLAIRES.

Conformément au prescrit légal, vous avez reçu, en fin d'année scolaire passée, le montant estimé pour les frais scolaires pour cette année.

À titre d'information, il recouvre le montant des photocopies, le forfait pour le service bibliothèque et la solidarité financière. À cela s'ajoute, le Vade-mecum pour les rhétoriciens.

Ces frais ne couvrent pas les photos individuelles et de classe, le matériel et les livres scolaires, l'équipement du cours d'éducation physique, l'étude dirigée ni les différentes activités culturelles et les déplacements qui, eux, peuvent varier d'une classe à l'autre en fonction des activités organisées.

11. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES.

Le numéro d'appel général du Collège : 02/771.98.48.

Le fax général du Collège : 02/771.18.23.

Des numéros d'appels et des adresses courriels.

Monsieur GOFFIN, Directeur	Téléphone :	02/775.84.60
	Courriel :	direction.dbwsl@gmail.com
Monsieur BOLSENS, Sous-directeur	Téléphone :	02/775.84.62
	Courriel :	dbwsl.sousdirection@gmail.com
Monsieur BERVOETS, Adjoint à la direction	Téléphone :	02/775.84.67
	Courriel :	dbwsl.adjt@gmail.com
Madame RASSINFOSSE, Econome	Téléphone :	02/775.84.66
	Courriel :	m.rassinfosse@gmail.com
Secrétariat des élèves : Madame THIEL	Téléphone :	02/761.21.35
	Courriel :	sedbwsl@gmail.com
Educateurs du cycle inférieur : Réfèrent des élèves de 1 ^{ères} Monsieur DANCKERS Réfèrent des élèves de 2 ^{èmes} Monsieur ALBRECHT Réfèrent des élèves de 3 ^{èmes} Monsieur BIVORT	Téléphone :	02/761.21.31
	Courriel :	dbwsl.d1@gmail.com
Educateurs du cycle supérieur : Réfèrent des élèves de 4 ^{èmes} : Monsieur MEEÛS Réfèrent des élèves de 5 ^{èmes} : Monsieur MARTIN	Téléphone :	02/761.21.32
	Courriel :	dbwsl.d2@gmail.com
Réfèrents des élèves de 6 ^{èmes} : Monsieur D'HAESELEER Monsieur SEAR	Téléphone :	02/761.21.33
	Courriel :	dbwsl.d3@gmail.com

12. OUVERTURE DU COLLÈGE.

Nous rappelons que le Collège est accessible, chaque jour de scolarité, de 7h30 à 18h00, à l'exception du mercredi où les portes sont fermées à partir de 14h00. La surveillance effective sur les cours n'est opérationnelle qu'à partir de 8h00, et le soir jusqu'à 16h00.

La grille de la chaussée de Stockel est ouverte de 7h30 à 8h20,
de 12h00 à 12h15,
de 12h50 à 13h15
de 13h40 à 14h00 et à partir de 15h20

Pour des raisons de sécurité, les élèves se déplaçant sur des « deux roues » (motos, vélos, scooters, trottinettes,...) doivent obligatoirement mettre pied à terre et parcourir à pied l'allée principale menant vers le Collège.

La grille de la rue Konkel est ouverte de 8h00 à 8h15. **Il n'y a pas d'accès possible par la propriété des salésiens du Clos Rappe.**

13. Récapitulatif du calendrier : (voir feuilles en annexes)

La Direction.